

Du 18 JUIN 2015

Devoir à TRX

Dépôt 16.6.15

La Municipalité prend acte

POSTULAT

C 29/85

## Une gouvernance participative pour l'écoquartier des Plaines-du-Loup

Durant les treize derniers mois, le projet d'écoquartier des Plaines-du-Loup a franchi plusieurs étapes décisives, qui le rendent de plus en plus concret.

Le 20 mai 2014, le Conseil communal a adopté le plan directeur localisé (PDL) des Plaines-du-Loup (préavis 2013/61). Transcrivant le résultat du concours d'urbanisme et les intentions des autorités communales dans un document officiel, le PDL fixe les grandes lignes dans les principales thématiques de l'aménagement du territoire, telles que les espaces publics, le bâti, la mobilité, le paysage, la biodiversité, le patrimoine, la gestion des eaux, les déchets ou l'énergie. Ceci fait, nous pouvons affirmer sans crainte que nous avons un excellent projet urbanistique pour l'écoquartier des Plaines-du-Loup.

Si cette qualité urbanistique est primordiale pour aboutir à un écoquartier digne de ce nom, ce n'est cependant pas suffisant. Sur ces bases, il faut encore se donner les moyens de ses ambitions pour que chaque réalisation soit de qualité et participe à la réussite de l'ensemble du quartier. Pour cela, le choix des investisseurs et des projets est déterminant, afin que le nouveau quartier soit non seulement une réussite au niveau écologique, mais également du point de vue social. A ce propos, le Conseil communal a adopté le 3 mars 2015 le rapport-préavis « *Critères et modalités d'attribution des parcelles de l'écoquartier des Plaines-du-Loup, mesures visant à soutenir le logement d'utilité publique et les coopératives d'habitants* » (rapport-préavis 2014/50). Ce rapport-préavis expose notamment les objectifs de mixité sociale, qui se traduisent par une recherche à la fois d'une mixité en termes de catégories de loyers (logements subventionnés, loyers régulés et marché libre) et d'une mixité d'investisseurs, en réservant par exemple une place importante aux coopératives d'habitants.

Sur la base de ces deux préavis / rapport-préavis, le premier Plan partiel d'affectation (PPA) est en bonne voie, et le premier appel d'offres aux investisseurs devrait être lancé cet automne. Il est désormais temps de penser à la suite, soit à la vie du quartier. **Un écoquartier n'étant rien sans l'implication de ceux qui l'habitent et le font vivre, la réflexion doit maintenant porter sur la gouvernance du quartier, que nous souhaitons la plus participative possible.**

Depuis 2008, une démarche participative accompagne le développement du projet d'écoquartier des Plaines-du-Loup. Elle a connu plusieurs temps forts, notamment les ateliers « 1001 idées pour l'écoquartier des Plaines-du-Loup » en 2008, les « Journées de l'écoquartier » en 2011, l'exposition sur le PDL en 2013, l'atelier « Ensemble pour les Plaines-du-Loup » en 2014 ou l'exposition « Les Plaines-du-Loup en lumière! » en 2015. Cette implication des habitants et usagers actuels et futurs, ainsi que ceux des quartiers riverains, dans la phase de conception du quartier doit être saluée, mais **il est important que cette dynamique perdure, que la participation se poursuive durant les phases de construction et de vie de quartier.**

L'écoquartier des Plaines-du-Loup peut être considéré comme un lieu d'expérimentation. S'il le sera assurément aux niveaux écologique et énergétique, il devrait également l'être au niveau du « vivre ensemble » et de l'implication des différents acteurs à la vie de quartier et à la pérennisation des qualités recherchées. Pour cela, plusieurs pistes devraient être étudiées pour mettre en place et/ou soutenir la mise en place d'un projet pilote de gouvernance participative, en collaboration avec les acteurs existants et les habitants et usagers des quartiers voisins

(Bossos, Bois-Gentil, Ancien-Stand, etc.). **L'enjeu est notamment de permettre aux habitants et usagers de s'appropriier les lieux, de s'y impliquer et d'être de véritables acteurs du quartier.** Il pourrait par exemple être envisagé de :

- **créer une permanence de quartier** : instance pérenne installée dans le périmètre, elle devrait idéalement être mise en place avant le début des travaux. Son rôle pourrait notamment être d'informer sur le projet, d'accueillir les nouveaux arrivants, d'être un appui pour la mise en œuvre de la gouvernance participative, de relayer des besoins auprès de l'administration, de faciliter la réalisation des projets d'intérêt commun émanant des habitants / usagers, de veiller à la gestion d'espaces partagés, de mettre en place une formation et une communication environnementale ou encore de permettre un suivi du quartier ;
- **accompagner la mise en place d'une structure de type « forum de quartier »** : instance pérenne de gouvernance participative, elle devrait idéalement être mise en place dès l'arrivée des premiers habitants et usagers. Accueillant toutes les personnes et parties prenantes du quartier, elle pourrait fonctionner sur le mode d'une assemblée citoyenne. Son rôle pourrait notamment être de permettre l'échange, la concertation et la définition d'objectifs partagés entre les différents acteurs. Les questions relatives au quartier y seraient traitées (aménagement, activités, gestion, espaces partagés, etc.). Les propositions des habitants/usagers y seraient notamment discutées, et leur faisabilité étudiée ;
- etc.

**Par ce postulat, nous demandons donc à la Municipalité d'étudier l'opportunité de mettre en place et/ou soutenir la mise en place d'un projet pilote de gouvernance participative pour le futur écoquartier des Plaines-du-Loup et ses quartiers voisins, en collaboration avec les acteurs existants.**

Lausanne, le 15 juin 2015



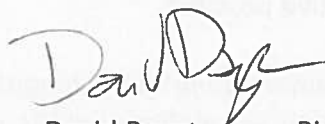
Valéry Beaud



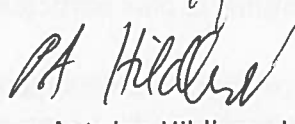
Giampiero Trezzini



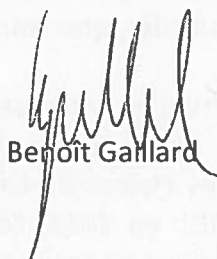
Natacha Litzistorf




David Payot



Pierre-Antoine Hildbrand



Benoît Gallard



Philipp Stauber